



## Déclaration préalable à la CAPL Classe exceptionnelle des certifié-es (2018)

Lundi 11 juin 2018.

Madame le Vice-Recteur, Monsieur le DRH,

Le SNES-FSU s'est déclaré favorable au PPCR. En créant la classe exceptionnelle il met en place de nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière ouvrant des perspectives intéressantes pour les personnels qui subissent une forte dégradation de leur pouvoir d'achat (hausse de la CSG, des prélèvements retraite, gel du point d'indice et retour de la journée de carence...)

Nous avons cependant demandé que des améliorations soient apportées rapidement pour cette nouvelle campagne. Or nous constatons que :

 l'élargissement amené par l'assouplissement des conditions d'accès au vivier 1 est peu significatif

 le maintien du ratio 80/20 pour les deux viviers montre ses limites :

- contingent de la voie 1 supérieur au nombre de promouvables,
- ce ratio national est défavorisant pour Mayotte, le ratio local étant le pire de toutes les académies (87,5/12,5) risque d'être un frein supplémentaire à l'attractivité du territoire.
- Le problème se posera ensuite de l'accès à l'échelon spécial compte-tenu du pyramidage induit par ses critères

Comme pour la CAPL précédente, les documents préparatoires ne nous ont été fournis qu'en version papier entraînant ainsi des difficultés d'exploitation, donc une perte de temps non négligeable.

L'examen de ces documents nous amène plusieurs remarques.

Comme le 28 mars, les appréciations portées par les CE sur de nombreux collègues ne tiennent pas toujours compte de l'ensemble de leurs carrières, mais de leur simple mission accomplie depuis le début de l'année scolaire. Cela étant du principalement à l'impossibilité d'évaluer objectivement le mérite que vous imposez à la profession.

Lors de la CAPL 2017, et contrairement aux préconisations de la note de service, les avis portés par Madame le vice-recteur n'ont pas permis de veiller à la diversité et à la représentativité des disciplines (deux disciplines représentent plus du tiers des promus). D'après les documents de travail en notre possession, il en sera de même pour cette promotion si aucune modification n'est apportée.

De même, la note de service ministérielle met l'accent sur la nécessité de préserver des possibilités de promotions y compris à l'échelon spécial, c'est à dire promouvoir en priorité les collègues proches de la retraite, cette attention n'a toujours pas été retenue par l'évaluateur final et risque très rapidement de bloquer un système basé sur le contingentement.